Notre enquête sur la liberté scolaire : menaces sur les consciences

Article rédigé par Fondation de Service politique, le 02 mars 2008

La Fondation de Service politique a réalisé fin 2007 deux enquêtes sur la liberté scolaire auprès de ses correspondants. Plus de 3 000 réponses lui sont parvenues. Celles-ci témoignent de la gravité de la situation. La liberté scolaire, qui devrait se vivre aussi au sein des établissements eux-mêmes, est toute relative. La laïcité à la française est passée par là : la liberté des écoles et la liberté dans les écoles est davantage "formelle" que "matérielle", c'est-à-dire dans les faits. Alarmée par l'indice fort de mises en cause de la liberté de conscience dans les écoles, la Fondation de Service politique a complété sa première enquête par une collecte de témoignages précis, recueillis par e-mailing : des faits accablants.

AVANT D'ANALYSER les résultats, il convient de situer les personnes qui ont répondu à notre questionnaire. Celles-ci sont des parents très majoritairement pratiquants réguliers qui ont largement scolarisé leurs enfants dans l'enseignement catholique (+ de 60 %), mais sans pour autant en être des inconditionnels. 63, 5 % d'entre eux ont eu des enfants dans l'enseignement catholique et dans le public, 20 % d'entre eux uniquement dans le public. Leur analyse de la liberté scolaire en France est généralement nuancée. Ainsi, nos correspondants se montrent assez partagés sur le contingentement de l'école catholique. 57 % d'entre eux (seulement) jugent prioritaire la réforme de cette limitation. On peut donc considérer ces catholiques pratiquants comme ouverts !

Compte tenu de ce profil, plusieurs chiffres sont significatifs.

Sur les raisons pour lesquelles ces parents ont choisi l'école catholique pour leurs enfants (à part égale dans le primaire : 58 %, et le secondaire : 61%), globalement, les motivations se partagent en trois tiers : 36 % l'ont choisie pour son caractère catholique, 27 % pour la qualité de l'enseignement et les résultats scolaires, 32 % pour l'encadrement et le suivi des élèves et seulement 5 % en raison de la proximité géographique. Précisons que 32 % ont été gênés par le prix et 8 % ont dû être aidés pour financer la scolarité. Par contraste, parmi les parents qui ont choisi l'école publique, 3 % seulement l'ont fait pour la disponibilité de l'équipe éducative et 3 % pour le suivi pédagogique des enfants. Mais 14 % pour la qualité de l'enseignement. 22 % disent ne pas avoir eu le choix, 16 % à cause de la carte scolaire, 20 % pour des commodités pratiques et 13 % pour des raisons financières.

Autrement dit, l'école publique est majoritairement choisie en raison de contraintes matérielles. Elle fait donc l'objet d'une sélection par défaut, d'autant que les parents qui l'ont retenue sont sceptiques sur la qualité de l'enseignement qui y est donné : 20 % le jugent bon , 25 % moyen , 36 % médiocre et 20 % seulement cohérent avec les objectifs affichés par l'Éducation nationale .

À propos de l'école catholique

Parallèlement, les parents qui ont fait le choix de l'enseignement catholique sont-ils satisfaits ? 50 % estiment que les apprentissages fondamentaux sont bons et 30 % que ceux-ci sont cohérents avec le caractère propre de l'enseignement catholique .

Dans les commentaires qui accompagnent les réponses, beaucoup témoignent des doutes qui se sont emparés de leurs enfants dans leur vie de foi, et cela dès le primaire, à cause de l'enseignement dispensé, y compris en instruction religieuse (catéchèse)... Cette dernière réponse donnerait-elle raison à l'analyse de Mgr Cattenoz ?

Pressions sur la liberté de conscience

Ainsi, ces parents, très majoritairement pratiquants, sont globalement insatisfaits de la qualité de l'enseignement dispensé tant dans le public que dans le privé catholique.

Les réponses concernant les questions sur la liberté religieuse sont plus alarmantes encore. L'enseignement public respecte-t-il la liberté de conscience de vos enfants ? Réponse : non à 67 % ! On pourrait objecter qu'il s'agit d'un sentiment diffus, celui des parents, mais il y a plus grave : à la question Vos enfants dans l'enseignement public ont-ils été victimes de critiques de leur religion ou à cause de leur religion , 20 % répondent, oui .

Lorsque l'on sait que beaucoup d'enfants racontent peu ou pas du tout à leurs parents ce qui se passe à l'école, on ne peut qu'être inquiet : la fréquence des critiques antireligieuses doit être plus forte encore (voir ci-dessous la synthèse des témoignages recueillis).

Cela signifie que, dans les faits, la laïcité est un leurre dont trop de Français — et d'autorités de l'Église de France — s'accommodent pour éviter de réveiller la guerre scolaire, en donnant l'impression de refuser cette

réalité.

L'école de la République n'est pas une école si neutre que cela, et dans bien des cas, elle est plus laïciste que laïque. Mais qui ose le dénoncer ?

Ce qui s'est produit il y a deux ans avec certains sujets du Bac sur l'avortement rédigé à partir d'un article tendancieux du *Monde* n'est pas un accident dû au hasard. Nous avions vivement réagi. À l'époque, les responsables ont été sanctionnés par le ministère. Mais pour cette atteinte très visible à la liberté de conscience, combien s'en trouvent-ils de cachés dans les classes primaires ou dans les collèges de nos établissements dits laïques ?

Que faire?

Que faire ? Pour 91 % des parents qui ont répondu à notre questionnaire, l'Église devrait se mobiliser pour faire cesser les entraves à la liberté d'éducation. Défend-elle vraiment la liberté de conscience et la liberté religieuse de ses plus jeunes membres ? Par respect pour l'Église et pour les parents interrogés, nous n'avons pas voulu poser la question de cette manière. Mais les commentaires reçus sont sans équivoque. Bien des parents ne se sentent pas soutenus par l'institution. Un grand nombre d'entre eux se sentent même trahis. Il ne suffit pas d'enseigner que les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Faut-il encore les aider à exercer cette liberté et même se battre pour la défendre.

C'est pourquoi, avec les moyens qui sont les siens, la Fondation de Service politique a l'intention de poursuivre un travail de fond de sensibilisation des institutions catholiques et des pouvoirs public sur cette question. Nous avons pris l'habitude de subir des empiètements insidieux, et inacceptables, de notre droit fondamental à éduquer nos enfants dans la foi et les valeurs qui sont les nôtres. Nous devons dire non. Les choses peuvent changer sans qu'il soit besoin de brandir l'étendard de la guerre scolaire. Nous sommes dans un État de droit. Par lassitude, par peur, par ignorance ne laissons plus bafouer ce droit.

Association pour la Fondation de service politique

Enquête sur les brimades anti-religieuses à l'école : des indices alarmants

Alarmée par les résultats de sa première enquête sur la liberté scolaire (septembre 2007), et l'indice fort de mises en cause de la liberté de conscience dans les écoles, la Fondation de Service politique a lancé une collecte de témoignages précis par e-mailings. En voici la synthèse.

L'ENQUETE

Du 25 novembre au 20 décembre 2007, l'association pour la Fondation de Service politique a enquêté auprès de ses 30.000 correspondants pour évaluer la réalité des atteintes à la liberté religieuse dans les établissements scolaires français. La question posée était la suivante :

Cette enquête a été réalisée par e-mailing, en trois vagues successives. 300 messages ont été reçus, ce qui correspond au ratio de retour généralement constaté de 1 pour 1000 (voir le texte du message envoyé en fin de note).

La démarche n'a pas de prétention scientifique, mais elle constitue un indice qualitatif sérieux sur la nature de la liberté religieuse à l'école.

LES RESULTATS

I- École publique – École privée

Alors que le mail ne précisait pas que nous demandions des témoignages de brimades dans l'école *publique*, la plupart des correspondants ont tenu à préciser que les brimades relatées avaient eu lieu dans l'école publique ou dans l'école privée. Huit correspondants n'ont pas envoyé d'exemples précis, mais ont tenu à témoigner que *les vexations* à *l'encontre de la foi catholique existent aussi au sein même de l'enseignement catholique*. Martin L. de Lyon suggère: *Vous pouvez élargir votre enquête aux enfants scolarisés dans les établissements catholiques, et qui eux aussi subissent des torts pour leur foi catholique*.

Inversement quelques correspondants (3) saluent l'ouverture d'esprit d'enseignants de l'école publique. Exemple : Nos sept enfants sont tous allés à l'école primaire dans l'enseignement public. Là, aucun problème, et même un total respect lorsque nous demandions en cas de voyage scolaire que nos enfants

assistent à la messe du dimanche.

II- Paris - Province

A priori, le clivage Paris/province ne s'applique pas à la réalité des brimades anti-religieuses, mais certains provinciaux souffrent du nombre limité d'établissements catholiques dans leur ville. Exemples :

III- Typologie des atteintes à la liberté religieuse

Pour moitié, les réponses ne mentionnent pas de brimades précises subies par des enfants au sein de l'école en raison de leur foi, mais évoquent un climat général de laïcisme hostile à la libre expression de la foi religieuse des élèves.

L'autre moitié relate diverses formes de brimades :

1/ Hostilité à l'égard des signes d'appartenance religieuse (15 cas)

Le port visible, voir invisible (un cas) de médailles semble être le sujet de vexations le plus fréquent :

2/ Hostilité à l'égard des fêtes religieuses. Exemple : Noël (10 cas)

La période de Noël est parfois l'occasion de tension entre certains enseignants et leurs élèves les enfants et leurs enseignants. Exemple :

3/ Attaques contre l'Église (10 cas)

Pendant les cours, des enfants sont blessés dans leur sensibilité par des remarques désobligeantes ou franchement agressives contre l'Église ou ses représentants.

4/ La méchanceté des enfants (8 cas)

Des témoignages évoquent les frictions entre enfants donnant lieu à des remarques offensantes sur leur pratique religieuse, avec la complaisance des enseignants, ou leur indifférence à l'égard de ces manques de respect et de tolérance.

5/ Divers : L'hostilité à l'égard des élèves catholiques se manifeste sous des formes variées :

À signaler : quelques correspondants écrivent pour témoigner n'avoir jamais subi de brimades (4 cas).

Vous pouvez vous aussi adresser votre témoignage :

Avez-vous connaissance d'un exemple d'entrave à la liberté religieuse commise à l'encontre d'enfants dans le cadre scolaire ?

Si oui, merci de nous le raconter.

(Confidentialité absolue garantie sur les personnes et les lieux évoqués).

(c) Libertepolitique.com - Fondation de Service politique